

FCP de droit français

RICHELIEU 31

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : RICHELIEU INVEST
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**

RICHELIEU INVEST - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	8
4. Certification du Commissaire aux Comptes	12
5. Comptes de l'exercice	16
6. Annexe(s)	46
Caractéristiques de l'OPC	47
Information SFDR	56

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

04/03/2025

- Changement de dénomination en Richelieu 31.
- Prolongation de l'échéance du fonds au 31 décembre 2031 à la place du 31 décembre 2026.
- Prolongation de la durée du FCP telle que prévue dans le règlement du fonds.
- Changement d'objectif de gestion : entre la date d'effet de sa prolongation (le 4 mars 2025) et son échéance du 31 décembre 2031, rechercher une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index).
- Ajout d'un indicateur de référence (aucun auparavant), l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index), représentatif du gisement d'obligations Investment Grade émises en Euro et dont la maturité est proche du 31 décembre 2031.
- Changement de la stratégie d'investissement mise en œuvre :
 - o augmentation de la limite de maturité ou de première date de rappel anticipé des obligations détenues au 31 décembre 2031 au lieu du 31 décembre 2026. Suppression du critère de notation minimum BB / Ba3 ou équivalent.
 - o Fourchette de sensibilité aux taux augmenté à 0% - +7% (contre 0% - +5% auparavant)
- Utilisation des instruments financiers à terme limitée au change à terme
- Changement de l'analyse extra-financière ESG (passe en communication réduite)
- Création d'une nouvelle classe de parts RD, (FR001400WXY5)
- Suppression de la part D (FR001400ETW5) et fondateur (FR001400B0S4)
- Changement de dénomination de la classe de parts F (ISIN FR001400B0Q8) qui devient N
- Augmentation des frais de gestion de la part N (anciennement F, ISIN FR001400B0Q8)
- Suppression des commissions de mouvement perçues par la société de gestion.

Ces modifications ont fait l'objet d'une lettre aux porteurs datée du 20/01/2025.

24/04/2025

- Changement de dénomination de la part USD en RD USD(H).
- Changement des modalités d'affectation des sommes distribuables, dorénavant le résultat net sera distribué au lieu d'être capitalisé et, les plus-values nettes réalisées pourront être capitalisées et/ou distribuées au lieu d'être capitalisées.

Ces modifications ont fait l'objet d'une lettre aux porteurs datée du 19/03/2025.

10/06/2025 :

- Changement de dénomination de la SGP en Richelieu Invest.

I) Environnement économique et financier

2025, signe-t-elle le retour fracassant du tragique de l'Histoire? Seul l'avenir nous le dira surtout qu'à l'arrivée, le résultat est plutôt porteur pour les actifs risqués. En attendant, force est de constater que la (géo)politique aura largement dominé le scénario macroéconomique et les marchés au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Au plan macroéconomique, la guerre commerciale lancée par les Etats-Unis menés par la deuxième administration Trump aura largement dominé. Les tarifs douaniers moyens appliqués par ces derniers s'établissent désormais à près de 17%, les plus élevés depuis la Deuxième Guerre Mondiale, contre un peu plus de 2% en début d'année, avant « *Liberation Day* » le 2 avril.

- **Cette rupture a surtout provoqué un important brouillage des statistiques macroéconomiques mondiales au cours du 1S25, ce qui a complexifié l'analyse de la conjoncture.** Ainsi, aux Etats-Unis, les entreprises ont massivement stocké matières premières et produits finis en en anticipation de l'entrée en vigueur plusieurs fois retardée de ces droits de douane, provoquant une augmentation temporaire du déficit commercial et une baisse concomitante du PIB (au 1T25). En Zone Euro ou en Chine, principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis, c'est le phénomène inverse qui s'est produit, la forte hausse des exportations tirant l'activité des entreprises et la croissance. Enfin, à partir de l'été et surtout à l'automne, la signature de plusieurs accords commerciaux bilatéraux a éloigné le spectre de ruptures majeures d'approvisionnement et a graduellement permis à la croissance de se normaliser malgré la réorganisation des chaînes de valeurs (découplage Chine/Etats-Unis profitant à plusieurs économies émergentes).

- **La guerre commerciale a également ravivé les craintes autour de l'inflation.** Aux Etats-Unis d'abord, puisque la transmission de la hausse du prix des intrants liée à l'instauration des droits de douane, aux prix à la consommation est désormais en cours (glissement annuel

s'accroissant au fil de l'année, les recettes fiscales attendues du fait des nouveaux droits de douane ne compensant en rien l'augmentation prévue des dépenses. Pour finir, outre l'effet dévastateur sur les finances publiques américaines à moyen-terme, pour 2026, l'OBBBA sera surtout de nature à booster la croissance économique américaine alors que celle-ci est déjà bien vigoureuse (croissance réelle du PIB au 3T25 à +4,3% en variation trimestrielle annualisée).

- **En Europe, la question budgétaire a également été centrale en 2025 et le restera en 2026. En particulier, la levée de la règle du frein à l'endettement pour les dépenses de défense et la constitution d'un fond de 500 Mds EUR dédié au financement des infrastructures et du climat par la nouvelle coalition gouvernementale allemande menée par Friedrich Merz au mois de mars a boosté la confiance et dynamisé l'intégralité de la Zone Euro** même si les retombées économiques ne commenceront à se matérialiser qu'en 2026. Au-delà, fin 2025, la France a terminé une nouvelle année sans budget mais avec une nouvelle Loi Spéciale prolongeant les dispositions du budget 2025. Les compromis trouvés par le gouvernement de Sébastien Lecornu en particulier sur la Loi de Financement de la Sécurité Sociale ont ainsi permis de limiter les incertitudes politiques.

- **Pour finir avec l'Asie où la hausse du déficit budgétaire chinois à 4% du PIB en 2025 aura été clé** dans l'atteinte de l'objectif de croissance du PIB affiché à 5%, tandis que le **retour des Abenomics** au gouvernement et l'annonce d'un plan de relance massif **marquait la conjoncture nipponne** au 4T25.

Pour finir, les tensions géostratégiques et les guerres par nature largement imprévisibles, ont continué d'entacher le scénario mondial en 2025, de l'Ukraine, au Moyen-Orient en passant par Taiwan, perpétuant l'incertitude chronique.

du déflateur de la consommation personnelle à +2,8% en septembre, contre +2,3% en avril). Pour autant, le FED continue de faire l'hypothèse d'une hausse du niveau général des prix plutôt que de l'enclenchement d'une boucle salaire-prix auto-entretenu, justifiant la poursuite de la baisse de ses taux directeurs en décembre, les portant dans l'intervalle 3,5%/3,75% (cf. p. 22). En Zone Euro ensuite, où les craintes déflationnistes, liées à l'inondation des exportations de surcapacités industrielles chinoises se détournant des Etats-Unis ont compensé le risque de reprise de l'inflation en lien avec les tensions d'approvisionnement ou le changement climatique ce qui a justifié le maintien du taux de la facilité de dépôt à 2% (cf. p. 18). En Chine enfin, empêtrée dans la déflation (cf. p. 24), car le découplage commercial avec les Etats-Unis a mis en lumière la faiblesse de la demande intérieure incapable de prendre entièrement le relai.

L'autre point clé du scénario macroéconomique de 2025 aura été celui du retour de la relance budgétaire sur le devant de la scène internationale à l'aune des multiples défis actuels (vieillesse démographique dans les économies développées freinant la croissance, transition technologique liée à l'IA générative, adaptation au changement climatique, course au réarmement).

- **L'exemple le plus spectaculaire a été le vote du « One Big Beautiful Bill Act » (OBBBA) aux Etats-Unis au début de l'été, prolongeant et étendant les baisses d'impôts du « Tax Cuts and Jobs Act » (TCJA) de 2017 pour un coût cumulé atteignant Mds 3 400 USD d'ici à 2034** (sans tenir compte de la hausse de la charge d'intérêt de la dette et du rebouclage macroéconomique lié aux mesures) selon le Congressional Budget Office. Les calculs du Committee for a Responsible Federal Budget estiment ainsi la hausse de l'endettement public américain à 127% du PIB en 2034 (contre 117% à la même date selon la Loi actuelle). Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la pression politique à la baisse des taux d'intérêt directeurs ne soit allée en

Pour en venir aux actifs financiers, sans surprise compte tenu de la conjoncture décrite supra, au plan des taux d'intérêt souverains, le maître mot aura été celui de la pentification. Aux Etats-Unis, c'est la baisse des taux courts entraînée par la baisse des taux directeurs qui a tiré la tendance (UST 2 ans - 77 pbs sur un an, respectivement, UST 10 ans - 40 pbs pour un spread 10 ans/2 ans à 70 pbs au 31/12/2025). En Europe, à l'inverse, alors que la BCE a arrêté son cycle de baisse des taux dès l'été, avec un taux de dépôt terminal à 2%, c'est plutôt la hausse du taux long qui a dominé (Bund 2 ans + 4 pbs, Bund 10 ans + 49 pbs et spread 10 ans/2 ans à 74 pbs au 31/12/2025). Au total, la pression à la hausse des taux longs est généralisée dans l'intégralité des économies développées à des rythmes divers, favorisée par la hausse constatée et prévue de l'endettement public.

En outre, la déformation des courbes de rendement permet à l'indice BOAML All Maturity Euro Govt d'afficher une performance annuelle de +0,56% surtout permise par les maturités allant de 0 à 7 ans, les pertes en capital liées à la forte hausse des taux sur la portion 7/10 ans et au-delà ayant pesé. **Pas de nouveautés du côté des spreads de crédit qui sont restés resserrés** (notamment sur l'investissement grade européen, autour de 70 pbs au 31/12/2025, cf. p. 11). Les défaillances d'entreprises cotées continuent de baisser à l'échelle de la planète (cf. p. 12) tandis que la bonne anticipation des trésoriers et les refinancements opportuns ont éliminé le phénomène de mur de la dette.

Du côté des marchés actions, le maintien de performances économiques robustes malgré les défis est une aubaine qui leur permet d'enregistrer de nouveaux records. Les performances sont fortes et généralisées au-delà des frontières des Etats-Unis cette fois-ci: S&P 500 +16,39%, Stoxx Europe 600 +16,66%, Nikkei 225 +26,18%, Shanghai Composite + 18,41%. Aux Etats-Unis, la locomotive de la

technologie se maintient sur sa lancée (Nasdaq +20,36%) malgré la montée des craintes autour de la constitution d'une bulle spéculative. Les croissances bénéficiaires ont été au rendez-vous et les signaux habituels d'exubérance ne se sont pas vraiment manifestés. Les performances individuelles de certaines entreprises atteignent des sommets sur l'année (Microsoft +15,58%, Nvidia +38,91%, Oracle +17,39%) malgré la correction technique entamée au dernier trimestre. **Plus largement, les performances du secteur bancaire, notamment en Zone Euro (BNP Paribas +50,14%, Crédit Agricole +41,06%, Société Générale +161,84%, Commerzbank +135,54%, Banco Santander +132,40%),** aidées par la pentification des courbes de rendement soutenant les marges nettes d'intérêt, la faiblesse du coût du risque et la forte activité de trading en lien avec la volatilité (profitant tout particulièrement à certaines banques américaines, Goldman Sachs +55,87%, JP Morgan +47,48%) **boostent les indices. L'aéronautique défense est également un gagnant incontesté de la conjoncture mondiale chahutée par les guerres (Boeing +22,67%, Airbus +31,06%, Thalès +67,63%, Safran +41,80%, Rheinmettal +155,27%).**

Du côté des devises, cette année aura été marquée du sceau de la dépréciation du Dollar face aux autres grandes devises internationales. La baisse particulièrement forte face à l'Euro (EUR/USD +13,44% à 1,17 au 31/12/2025) est inédite compte tenu de la poursuite de la surperformance de l'économie américaine par rapport à celle de la Zone Euro. La poursuite du cycle de baisse des taux du FED contre sa fin pour la BCE n'y est pas étrangère. Mais au-delà, les facteurs politiques ont à notre avis dominé. Ce sont en particulier les politiques disruptives de l'administration Trump (remise en cause de l'indépendance du FED, volonté de partage avec les partenaires du coût du maintien du Dollar comme principale monnaie de réserve internationale, etc.) qui ont pesé sur la valeur du Billet Vert. **Notons par ailleurs la forte dépréciation du Yen également face à l'Euro** entraînée par le plan de relance du nouveau

gouvernement Takaichi et les craintes concernant la dette publique alors même que la BoJ continue ses hausses de taux directeur (+ 50 pbs à 0,75%) cette année.

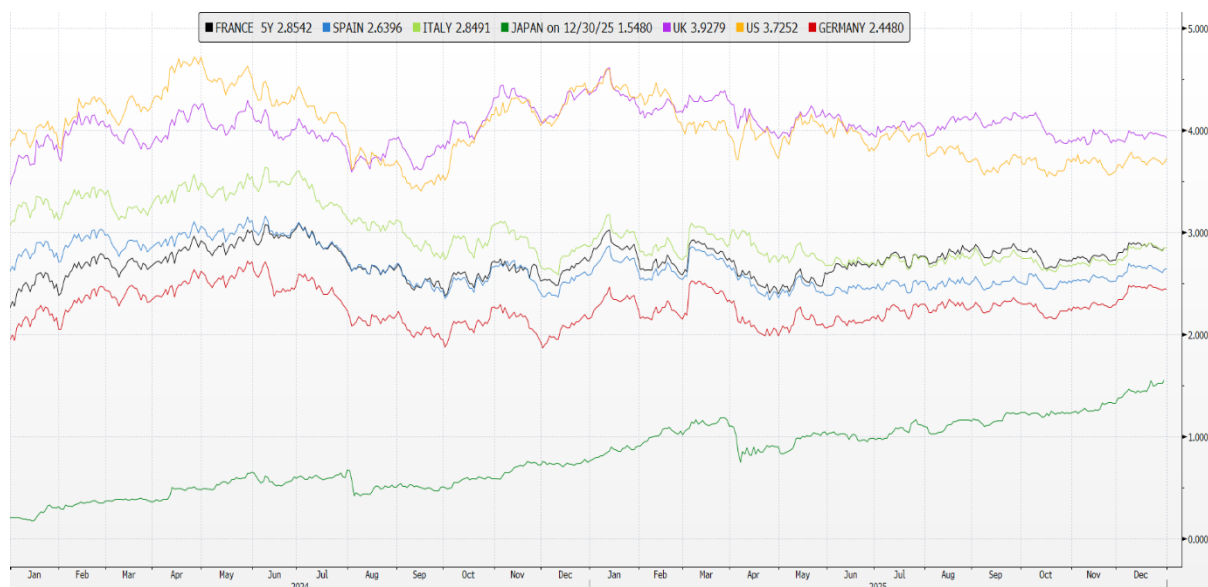
Pour finir du côté des matières premières, marquées par la forte baisse des cours du pétrole (Brent -18,04% à 60,85 USD/BBL) alors que l'OPEP+ remonte progressivement ses quotas de production et que les craintes de surcapacités l'emportent dans le contexte du ralentissement attendu du commerce mondial. La prime de risque géopolitique désormais nulle malgré la poursuite des tensions limite en revanche, à notre avis, le potentiel de baisse supplémentaire à court-terme hors résolution d'un conflit majeur. **A noter également en 2025, une nouvelle année de records pour les métaux précieux, en particulier l'or,** qui après avoir franchi la barre des 4 000 USD/oz, clôture l'année à 4 341,10 USD/oz (+62,83% sur un an). Valeur refuge par excellence en temps de guerre et d'inflation récalcitrante, il fait également partie des gagnants d'une conjoncture mondiale marquée par la fragilisation du statut de première économie et de gendarme du monde des Etats-Unis compte tenu des politiques de Trump (actif de réserve en diversification des banques centrales émergentes souhaitant réduire leur exposition au Dollar).

Pour conclure, 2025 n'aura pas remis en cause l'exceptionnalisme américain mais aura probablement fait basculer le monde à l'ère de la course à l'hégémonie technologique et militaire, entre deux acteurs faisant incontestablement la course en tête, les Etats-Unis, et la Chine. En 2026, le duel devrait se poursuivre, rythmé du côté chinois par les mesures précises accompagnant le plan 2026/2030 qui seront dévoilées début mars, et aux Etats-Unis par la succession de J. Powell à la tête du FED et l'approche des Midterms de novembre. En Zone Euro, si l'éventualité d'un cessez-le-feu en Ukraine nous paraît encore faible, ce sont plutôt les résultats concrets du plan de relance allemand qui seront clés.

Indices Obligataires Euro Govies

	31/12/2025	Variation sur :				31/12/2024
		1 Semaine	1 Mois	3 Mois	YTD	
All Maturity Euro Govt	226,78	0,14	-0,63	0,25	0,56	225,53
Euro Govt 1-3 YEARS	174,99	0,10	0,04	0,43	2,29	171,06
Euro Govt 3-5 YEARS	207,88	0,14	-0,22	0,37	2,48	202,85
Euro Govt 5-7 YEARS	240,90	0,15	-0,47	0,42	2,43	235,18
Euro Govt 7-10 YEARS	259,38	0,14	-0,76	0,35	1,70	255,06
Euro Govt 10+ YEARS	277,22	0,16	-1,49	-0,20	-3,80	288,16

Taux 5 ans des Souverains

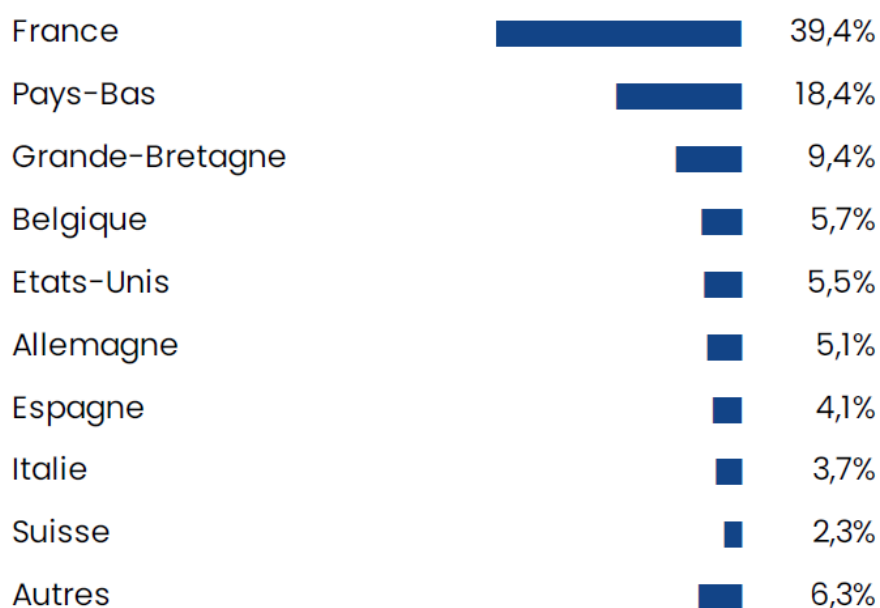


II) Performances du 31/12/2024 au 31/12/2025

FR001400B0P0	Richelieu 31 / Part R	3,08%
FR001400B0Q8	Richelieu 31 / Part N	3,43%
FR001400B0R6	Richelieu 31 / Part RD USD Hedgée	5,23%
Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR		3,27%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

III) Répartition Géographique au 31/12/2025



IV) Répartition par rating au 31/12/2025



Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE - IC	4 823 238,35	4 375 732,92
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN		1 553 240,00
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	770 970,00	765 695,00
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	765 600,00	766 506,00
FRESENIUS SE 5.125% 05-10-30	764 750,00	762 009,43
EDF 4.625% 26-04-30 EMTN	754 600,00	751 037,00
BPCE ZCP 17-02-27 EMTN		1 346 500,00
PAPREC 7.25% 10-07-25	637 250,00	630 554,22
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	1 059 000,00	
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 6.0% 23-01-27		1 052 000,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 6 753 776,21

- o Change à terme : 6 753 776,21
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIS BANK LUXEMBOURG

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Richelieu Invest sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Invest a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet www.richelieuinvest.com.

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas un objectif d'investissement durable. Des informations sur les modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent sur le site internet de la société de gestion, ainsi que dans le rapport annuel de l'OPCVM.

La politique d'engagement actionnarial ainsi que le compte rendu annuel de l'engagement de la société de gestion, sont également disponibles sur son site Internet : www.richelieuinvest.com.

REGLEMENT SFDR

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global de l'OPC est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Richelieu Invest est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.richelieuinvest.com

Montants des rémunérations versées en 2025 :

- Rémunération fixe brute 2025 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 758 902 €
 - o Dont 1 585 295 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT).
- Bonus brut versé en 2026 au titre de 2025 : 585 000 €
 - o Dont 544 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).
- Intéressement brut versé en 2026 au titre de 2025 : 215 532 €
 - o Dont 126 805 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

RICHELIEU INVEST
1-3-5 Rue Paul Cézanne
75008 PARIS
www.richelieuinvest.com

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement RICHELIEU 31

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU 31 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.



Date :
2026.04.16
09:29:57
+02:00

Amaury Couplez
Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	42 236 180,56	37 198 965,82
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	42 236 180,56	37 198 965,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	467 700,66	
OPCVM	467 700,66	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instrument financiers à terme (G)	13 419,85	39 571,26
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	42 717 301,07	37 238 537,08
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 142,54	15 764,40
Comptes financiers	418 953,52	493 180,41
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	420 096,06	508 944,81
Total de l'actif I+II	43 137 397,13	37 747 481,89

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	42 488 300,33	35 992 132,74
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	605 903,01	1 724 320,86
Capitaux propres I	43 094 203,34	37 716 453,60
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	43 094 203,34	37 716 453,60
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		145,28
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		145,28
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	43 193,79	30 883,01
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	43 193,79	30 883,01
Total Passifs : I+II+III+IV	43 137 397,13	37 747 481,89

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	1 856 355,73	1 992 137,10
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	5 682,07	4 043,74
Sous-total produits sur opérations financières	1 862 037,80	1 996 180,84
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-199,98	-15,96
Sous-total charges sur opérations financières	-199,98	-15,96
Total revenus financiers nets (A)	1 861 837,82	1 996 164,88
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-436 239,94	-376 063,32
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-436 239,94	-376 063,32
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 425 597,88	1 620 101,56
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	63 318,93	-213 092,42
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 488 916,81	1 407 009,14
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	406 359,61	416 213,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 739,25	-7 523,20
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	404 620,36	408 689,80
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-128 431,82	-31 081,54
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	276 188,54	377 608,26

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-898 191,83	-104 183,54
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-5,23	5,43
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-898 197,06	-104 178,11
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-261 005,28	43 881,57
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 159 202,34	-60 296,54
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	605 903,01	1 724 320,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a comme objectif de rechercher entre la date de sa prolongation le 4 mars 2025 et son échéance du 31 décembre 2031 une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index). Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à un instant donné. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. La société de gestion rappelle qu'il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue ; que ces conditions défavorables (i.e. : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de diminuer la performance du fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le portefeuille sera composé de titres de créances libellés en euro, émis par des entités aussi bien publiques que privées, de toute zone géographique (y compris les pays émergents) via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et ayant vocation à être détenus jusqu'à la période de liquidation du fonds qui s'étend sur les 6 mois précédant la date d'échéance du fonds (31 décembre 2031). Le fonds sera investi dans des obligations qui arrivent à échéance au maximum 12 mois après le 31 décembre 2031 et/ou des obligations à échéance plus longue, mais qui disposent d'une option de rappel anticipé (« call ») avant le 31 décembre 2031 compris et dont l'exercice est jugé probable par la société de gestion.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	43 360 190,68	37 716 453,60	43 094 203,34
Part RICHELIEU 26 PART D en EUR			
Actif net	107,89		
Nombre de titres	1,0000		
Valeur liquidative unitaire	107,89		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,34		
Distribution unitaire sur revenu	2,09		
Crédit d'impôt unitaire (1)			
Part RICHELIEU 26 PART FONDATEUR en EUR			
Actif net	5 067 098,03		
Nombre de titres	46,7100		
Valeur liquidative unitaire	108 479,94		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	79,56		
Capitalisation unitaire sur revenu	5 926,09		
Part RICHELIEU 31 N en EUR			
Actif net	17 966 010,31	18 293 183,33	13 130 961,46
Nombre de titres	166 162,6117	162 097,0194	112 493,2867
Valeur liquidative unitaire	108,12	112,85	116,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,07	0,67	2,51
Capitalisation unitaire sur revenu	5,59	4,53	4,28
Part RICHELIEU 31 R en EUR			
Actif net	16 304 232,36	15 858 661,32	23 180 104,87
Nombre de titres	151 820,7187	142 267,5680	201 737,4428
Valeur liquidative unitaire	107,39	111,47	114,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,07	0,66	2,47
Capitalisation unitaire sur revenu	4,89	3,89	3,83
Part RICHELIEU 31 RD USD H en USD			
Actif net en USD	4 443 722,05	3 691 152,57	7 966 455,26
Nombre de titres	40 208,3007	31 799,0597	65 218,5860
Valeur liquidative unitaire en USD	110,51	116,07	122,15
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-2,83	5,44	-7,76
Distribution unitaire sur revenu en EUR			3,56
Crédit d'impôt unitaire en EUR (1)			(1)
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	4,65	3,71	

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse...) et la commission de mouvement qui peut être prélevée sur chaque transaction.

La Société de gestion pourrait être amenée à verser à titre de rémunération une quote-part des frais de gestion financière de l'OPC au conseiller, aux commercialisateurs, à des plateformes d'assurance ou bancaire au titre de la distribution des parts du FCP ainsi qu'à des intermédiaires pour la mise en relation avec d'autres investisseurs ou commercialisateurs. Cette rémunération est variable et dépend de la relation d'affaires en place avec l'intermédiaire et de l'amélioration de la qualité du service fourni au client dont peut justifier le bénéficiaire de cette rémunération. Cette rémunération peut être forfaitaire ou calculée sur la base des actifs nets souscrits résultant de l'action de l'intermédiaire. L'intermédiaire peut être membre ou non du groupe Richelieu.

Chaque intermédiaire communiquera au client, conformément à la réglementation qui lui est applicable, toute information utile sur les coûts et frais et ses rémunérations.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion et frais de fonctionnement et autres services	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par Richelieu Gestion (hors OPC de taux dans le cadre de la gestion de la trésorerie) ou toutes entités de son groupe	Part R, RD : 1.20%TTC* Parts N : 0.90% TTC Part USD 1.20%TTC*
2	Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues : - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Néant Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Une quote-part des frais de gestion est attribuée aux Etablissements placeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des quatre blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse...) et la commission de mouvement qui peut être prélevée sur chaque transaction.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au « swing pricing » avec seuil de déclenchement

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de « swing pricing » avec un seuil de déclenchement visant à réduire pour les porteurs les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrants et/ou sortants.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le solde net des souscriptions et des rachats sur l'ensemble des catégories de parts est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du fonds (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (en cas de souscriptions nettes) ou à la baisse (en cas de rachats nets) afin de prendre en compte les coûts de réaménagement du portefeuille imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

La valeur liquidative de chaque catégorie de part est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie de part. La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux porteurs du fonds.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuels applicables au fonds.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscriptions et rachats du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du « swing pricing » à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, ces ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du « swing pricing ».

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part RICHELIEU 31 N	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU 31 RD USD(H)	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part RICHELIEU 31 R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	37 716 453,60	43 360 190,68
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	15 345 188,01	10 626 947,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 899 459,45	-18 195 295,71
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 425 597,88	1 620 101,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	404 620,36	408 689,80
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-898 197,06	-104 178,11
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		-2,09
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	43 094 203,34	37 716 453,60

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part RICHELIEU 31 N		
Parts souscrites durant l'exercice	11 643,7390	1 329 635,35
Parts rachetées durant l'exercice	-61 247,4717	-6 961 206,00
Solde net des souscriptions/rachats	-49 603,7327	-5 631 570,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	112 493,2867	
Part RICHELIEU 31 R		
Parts souscrites durant l'exercice	87 000,6760	9 753 129,97
Parts rachetées durant l'exercice	-27 530,8012	-3 101 082,24
Solde net des souscriptions/rachats	59 469,8748	6 652 047,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	201 737,4428	
Part RICHELIEU 31 RD USD H		
Parts souscrites durant l'exercice	41 333,5263	4 262 422,69
Parts rachetées durant l'exercice	-7 914,0000	-837 171,21
Solde net des souscriptions/rachats	33 419,5263	3 425 251,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	65 218,5860	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part RICHELIEU 31 N Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU 31 R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU 31 RD USD H Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
RICHELIEU 31 N FR001400B0Q8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 130 961,46	112 493,2867	116,72
RICHELIEU 31 R FR001400B0P0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	23 180 104,87	201 737,4428	114,90
RICHELIEU 31 RD USD H FR001400B0R6	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	USD	7 966 455,26	65 218,5860	122,15

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	42 236,18	42 236,18			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	418,95				418,95
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		42 236,18			418,95

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations					10 722,33	20 016,95	11 496,90
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	418,95						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	418,95				10 722,33	20 016,95	11 496,90

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	0,07				
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	0,07				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	25 135,26	15 306,29	1 794,63
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	25 135,26	15 306,29	1 794,63

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	1 142,54
Total des créances		1 142,54
Dettes		
	Frais de gestion fixe	43 193,79
Total des dettes		43 193,79
Total des créances et des dettes		-42 051,25

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part RICHELIEU 31 N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	122 161,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	
Part RICHELIEU 31 R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	246 268,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	
Part RICHELIEU 31 RD USD H	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	67 810,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	1 488 916,81	1 407 009,14
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	1 488 916,81	1 407 009,14
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 488 916,81	1 407 009,14

Part RICHELIEU 31 N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	481 935,10	735 290,73
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	481 935,10	735 290,73
Sommes distribuables au titre du revenu net	481 935,10	735 290,73
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	481 935,10	735 290,73
Total	481 935,10	735 290,73
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part RICHELIEU 31 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	774 164,24	553 442,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	774 164,24	553 442,22
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	774 164,24	553 442,22
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	774 164,24	553 442,22
Total	774 164,24	553 442,22
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part RICHELIEU 31 RD USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	232 817,47	118 276,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	232 817,47	118 276,19
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	232 817,47	118 276,19
Affectation :		
Distribution	232 178,17	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	639,30	
Capitalisation		118 276,19
Total	232 817,47	118 276,19
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	65 218,5860	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,56	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	276 188,54	377 608,26
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	276 188,54	377 608,26
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	276 188,54	377 608,26

Part RICHELIEU 31 N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	282 636,42	109 391,78
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	282 636,42	109 391,78
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	282 636,42	109 391,78
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	282 636,42	109 391,78
Total	282 636,42	109 391,78
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part RICHELIEU 31 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	500 211,96	95 103,18
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	500 211,96	95 103,18
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	500 211,96	95 103,18
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	500 211,96	95 103,18
Total	500 211,96	95 103,18
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part RICHELIEU 31 RD USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-506 659,84	173 113,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-506 659,84	173 113,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-506 659,84	173 113,30
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-506 659,84	173 113,30
Total	-506 659,84	173 113,30
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			42 236 180,56	98,00
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			42 236 180,56	98,00
Assurance			1 070 504,88	2,48
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	EUR	1 200 000	1 070 504,88	2,48
Automobiles			832 109,59	1,93
STELLANTIS NV 4.25% 16-06-31	EUR	800 000	832 109,59	1,93
Banques commerciales			7 930 106,13	18,38
BARCLAYS 4.973% 31-05-36 EMTN	EUR	800 000	862 194,40	2,00
BNP PAR 4.75% 13-11-32 EMTN	EUR	800 000	854 241,81	1,98
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	800 000	873 231,84	2,03
CA 4.375% 15-04-36	EUR	800 000	846 242,96	1,96
HSBC 4.787% 10-03-32 EMTN	EUR	800 000	883 717,08	2,05
ING GROEP NV 4.375% 15-08-34	EUR	800 000	836 840,33	1,94
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	EUR	900 000	925 712,74	2,15
SG 4.875% 21-11-31	EUR	800 000	854 320,22	1,98
UBS GROUP AG 4.75% 17-03-32	EUR	900 000	993 604,75	2,29
Compagnies aériennes			654 726,99	1,52
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5.25% 15-01-55	EUR	600 000	654 726,99	1,52
Composants automobiles			2 666 734,01	6,19
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	500 000	541 915,68	1,26
FORVIA 5.5% 15-06-31	EUR	700 000	726 831,39	1,69
SCHAEFFLER AG 5.375% 01-04-31	EUR	600 000	658 563,37	1,53
VALEO 4.5% 11-04-30 EMTN	EUR	700 000	739 423,57	1,71
Conglomérats industriels			744 905,82	1,73
KONINKLIJKE PHILIPS NV 4.25% 08-09-31	EUR	700 000	744 905,82	1,73
FPI résidentielles			864 316,05	2,01
ALTAREA COGEDIM 5.5% 02-10-31	EUR	800 000	864 316,05	2,01
Hôtels, restaurants et loisirs			1 139 728,39	2,64
ACCOR 7.25% PERP	EUR	400 000	460 738,60	1,07
CARNIVAL CORPORATION 5.75% 15-01-30	EUR	600 000	678 989,79	1,57
Infrastructure de transports			653 173,52	1,52
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 4.5% 24-01-30	EUR	600 000	653 173,52	1,52
Logiciels			633 217,00	1,47
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	600 000	633 217,00	1,47
Marchés de capitaux			2 231 075,54	5,18
ABN AMRO BK 4.375% 16-07-36	EUR	800 000	838 917,04	1,95
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	700 000	760 869,46	1,77
QPARK HOLDING I BV 5.125% 15-02-30	EUR	600 000	631 289,04	1,46
Media			1 048 118,36	2,43
LAGARDERE 4.75% 12-06-30	EUR	1 000 000	1 048 118,36	2,43

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Métaux et minerais			2 244 373,42	5,21
ANGLO AMER CAP 5.0% 15-03-31	EUR	800 000	888 290,36	2,06
ERAMET 6.5% 30-11-29	EUR	600 000	599 403,58	1,39
SILFIN NV 5.125% 17-07-30	EUR	700 000	756 679,48	1,76
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			751 661,10	1,74
EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.75% 06-09-30	EUR	700 000	751 661,10	1,74
Produits alimentaires			938 389,44	2,18
BARRY CAL 4.25% 19-08-31	EUR	900 000	938 389,44	2,18
Produits chimiques			2 158 247,31	5,01
ARKEMA 4.25% PERP EMTN	EUR	900 000	920 674,00	2,14
CELANESE US HOLDINGS LLC 5.0% 15-04-31	EUR	600 000	593 423,24	1,38
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	600 000	644 150,07	1,49
Produits pharmaceutiques			2 641 394,18	6,13
DUFREY ONE BV 4.75% 18-04-31	EUR	600 000	627 491,83	1,46
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	600 000	655 444,93	1,52
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.875% 15-09-31	EUR	500 000	611 948,75	1,42
UCB 5.2% 21-11-29 EMTN	EUR	700 000	746 508,67	1,73
Services aux collectivités			1 003 367,12	2,33
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	EUR	1 000 000	1 003 367,12	2,33
Services aux entreprises			1 256 267,13	2,92
ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY AIA 4.429% 23-06-32	EUR	600 000	618 535,87	1,44
CMA CGM 5.5% 15-07-29	EUR	600 000	637 731,26	1,48
Services clientèle divers			626 385,50	1,45
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	600 000	626 385,50	1,45
Services de télécommunication diversifiés			2 605 784,44	6,05
BRITISH TEL 5.125% 03-10-54	EUR	400 000	422 111,45	0,98
EIRCOM FINANCE 5.0% 30-04-31	EUR	500 000	513 743,89	1,19
ILIAD 5.375% 02-05-31	EUR	600 000	665 853,33	1,55
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	400 000	439 884,88	1,02
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	500 000	564 190,89	1,31
Services de télécommunication mobile			2 161 867,89	5,02
AMERICAN TOWER 4.625% 16-05-31	EUR	800 000	875 204,55	2,03
SOFTBANK GROUP 5.75% 08-07-32	EUR	700 000	731 598,58	1,70
VODAFONE GROUP 6.5% 30-08-84	EUR	500 000	555 064,76	1,29
Services financiers diversifiés			4 964 542,94	11,52
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31	EUR	800 000	855 366,14	1,98
BAT NETHERLANDS FINANCE 5.375% 16-02-31	EUR	600 000	682 296,04	1,58
GLOBAL PAYMENTS 4.875% 17-03-31	EUR	800 000	865 301,70	2,01
IMPERIAL BRANDS FINANCE NETHERLANDS BV 5.25% 15-02-31	EUR	600 000	674 755,64	1,57
TIKEHAU CAPITAL 6.625% 14-03-30	EUR	700 000	813 786,77	1,89
VOLKSWAGEN BANK 4.625% 03-05-31	EUR	800 000	864 430,36	2,01
ZF EUROPE FINANCE BV 4.75% 31-01-29	EUR	200 000	208 606,29	0,48

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Tabac			415 183,81	0,96
BRITISH AMERICAN TOBAC 4.2% PERP	EUR	411 000	415 183,81	0,96
TITRES D'OPC			467 700,66	1,09
OPCVM			467 700,66	1,09
Gestion collective			467 700,66	1,09
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	2	467 700,66	1,09
Total			42 703 881,22	99,09

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
G2/A/USD/EUR/260115	13 419,85		USD	6 753 776,21	EUR	-6 740 356,36	FR001400B0R6
Total	13 419,85			6 753 776,21		-6 740 356,36	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	42 703 881,22
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	13 419,85
Autres actifs (+)	420 096,06
Autres passifs (-)	-43 193,79
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	43 094 203,34

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part RICHELIEU 31 N	EUR	112 493,2867	116,72
Part RICHELIEU 31 R	EUR	201 737,4428	114,90
Part RICHELIEU 31 RD USD H	USD	65 218,5860	122,15

6. ANNEXE(S)



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : RICHELIEU 31 R
Code ISIN : FRO01400B0P0
Nom de l'initiateur : Richelieu Invest
Site Web : <https://richelieuinvest.com/>

Appelez-le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Invest est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/06/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : L'OPC a été créé le 4 octobre 2022 pour une durée initiale de 5 ans, portée à 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectif : Le produit a comme objectif de rechercher entre la date de sa prolongation le 4/03/2025 et le 31 décembre 2031 une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence, l'indice de l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index). Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. En cas de conditions défavorables (i.e : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants...) cela pourra venir diminuer la performance du fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le portefeuille est composé de titres de créances libellés en euro de toute zone géographique (y compris les pays émergents) ayant vocation à être détenus jusqu'à la période de liquidation du fonds qui s'étend sur les 6 mois précédant la date d'échéance du fonds (31 décembre 2031). Le fonds sera investi dans des obligations qui arrivent à échéance au maximum 12 mois après le 31 décembre 2031 et/ou des obligations à échéance plus longue, mais qui disposent d'une option de rappel anticipé (« call ») avant le 31 décembre 2031 compris dont l'exercice est jugé probable par la société de gestion.

La classification du produit est "obligations et autres titres de créance libellés en euro".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index). Cet indice obligataire est représentatif du gisement d'obligations émises en Euro et dont la maturité est proche du 31 décembre 2031. L'indice est composé d'obligations Investment Grade (qualité moyenne estimée par Bloomberg : BBB+) et regroupe 200 obligations au 17/12/2024. Les données concernant cet indice peuvent notamment être consultées sur le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La stratégie de gestion de ce produit dite « Buy and Hold » ou « de portage », consiste en la sélection discrétionnaire d'obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euro d'échéance ou de date de rappel anticipé proche du 31 décembre 2031 et en leur conservation sur le long terme. Des arbitrages pourront néanmoins être effectués en fonction des opportunités de marché, des flux de souscription/rachat et des convictions de l'équipe de gestion.

Les titres de créance détenus par le produit peuvent être de toute nature et émis par des entités publiques ou privées de toute zone géographique et de tous secteurs. Le FCP a la possibilité de s'exposer aux titres de créance à caractère spéculatif plus risqués, dits « high yield » jusqu'à 100% de son actif net. La sélection des titres est effectuée en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Du fait de la date d'échéance du fond, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant le 31 décembre 2031, et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieuinvest.com ou sur le site internet www.richelieuinvest.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieuinvest.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée : jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8501 EUR	7970 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,99 %	- 3,71 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8755 EUR	9732 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,45 %	- 0,45 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10349 EUR	10691 EUR
	Rendement annuel moyen	3,49 %	1,12 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11256 EUR	13431 EUR
	Rendement annuel moyen	12,56 %	5,04 %

Les scénarios "Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031" sont calculés du dernier jour du mois précédent le mois de production du Document d'Information Clé jusqu'à la date d'échéance du fonds fixée au 31 décembre 2031.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/07/21 - 30/05/25].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/05/19 - 30/05/25].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/01/14 - 31/01/20].

Que se passe-t-il si Richelieu Invest n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031
Coûts totaux	146 EUR	974 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,46 %	1,48 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,60 % avant déduction des coûts et de 1,12 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée n'est facturé.	N/A
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 EUR
Coûts de transaction	0,26 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du fonds à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieuinvest.com, site web : <https://richelieuinvest.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieuinvest.com/finance-durable/>

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'historique mensuel des scénarios de performance ainsi que les performances passées, sont disponibles sur notre site internet Richelieu Invest au lien suivant : <https://fonds.richelieuinvest.com/fr/fonds/richelieu-31-r>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieuinvest.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : RICHELIEU 31 RD USD (H)
Code ISIN : FR001400B0R6
Nom de l'initiateur : Richelieu Invest
Site Web : <https://richelieuinvest.com/>

Appelez-le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Invest est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/06/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : L'OPC a été créé le 4 octobre 2022 pour une durée initiale de 5 ans, portée à 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectif : Le produit a comme objectif de rechercher entre la date de sa prolongation le 4/03/2025 et le 31 décembre 2031 une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence, l'indice de l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index). Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. En cas de conditions défavorables (i.e : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants...) cela pourra venir diminuer la performance du fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le portefeuille est composé de titres de créances libellés en euro de toute zone géographique (y compris les pays émergents) ayant vocation à être détenus jusqu'à la période de liquidation du fonds qui s'étend sur les 6 mois précédant la date d'échéance du fonds (31 décembre 2031). Le fonds sera investi dans des obligations qui arrivent à échéance au maximum 12 mois après le 31 décembre 2031 et/ou des obligations à échéance plus longue, mais qui disposent d'une option de rappel anticipé (« call ») avant le 31 décembre 2031 compris dont l'exercice est jugé probable par la société de gestion.

La classification du produit est "obligations et autres titres de créance libellés en euro".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index). Cet indice obligataire est représentatif du gisement d'obligations émises en Euro et dont la maturité est proche du 31 décembre 2031. L'indice est composé d'obligations Investment Grade (qualité moyenne estimée par Bloomberg : BBB+) et regroupe 200 obligations au 17/12/2024. Les données concernant cet indice peuvent notamment être consultées sur le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La stratégie de gestion de ce produit dite « Buy and Hold » ou « de portage », consiste en la sélection discrétionnaire d'obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euro d'échéance ou de date de rappel anticipé proche du 31 décembre 2031 et en leur conservation sur le long terme. Des arbitrages pourront néanmoins être effectués en fonction des opportunités de marché, des flux de souscription/rachat et des convictions de l'équipe de gestion.

Les titres de créance détenus par le produit peuvent être de toute nature et émis par des entités publiques ou privées de toute zone géographique et de tous secteurs. Le FCP a la possibilité de s'exposer aux titres de créance à caractère spéculatif plus risqués, dits « high yield » jusqu'à 100% de son actif net. La sélection des titres est effectuée en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Cette classe de part du produit, libellée en dollar, est exposée à un risque de change, qui correspond au risque de variation de la devise de référence du produit face à la devise de libellé de la part. Cette exposition au risque de change fera l'objet d'une couverture, qui ne sera néanmoins pas parfaite.

Affectation des revenus : Cette classe de parts distribue tout ou partie des sommes distribuables (Résultat net : distribution ; Plus values nettes : capitalisation et/ou distribution)

Investisseurs de détail visés : Du fait de la date d'échéance du fond, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant le 31 décembre 2031, et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieuinvest.com ou sur le site internet www.richelieuinvest.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieuinvest.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 USD Période de détention recommandée : jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031
---	---------------------------	---

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8501 USD	7969 USD
	Rendement annuel moyen	-14,99 %	- 3,71 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8755 USD	9773 USD
	Rendement annuel moyen	-12,45 %	- 0,38 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10349 USD	10737 USD
	Rendement annuel moyen	3,49 %	1,19 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11256 USD	13431 USD
	Rendement annuel moyen	12,56 %	5,04 %

Les scénarios "Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031" sont calculés du dernier jour du mois précédent le mois de production du Document d'Information Clé jusqu'à la date d'échéance du fonds fixée au 31 décembre 2031.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/07/21 - 30/05/25].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/05/19 - 30/05/25].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/01/14 - 31/01/20].

Que se passe-t-il si Richelieu Invest n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 USD sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031
Coûts totaux	152 USD	1016 USD
Incidence des coûts annuels (*)	1,52 %	1,54 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,73 % avant déduction des coûts et de 1,19 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée n'est facturé.	N/A
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 USD
Coûts de transaction	0,32 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	32 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du fonds à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieuinvest.com, site web : <https://richelieuinvest.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieuinvest.com/finance-durable/>

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'historique mensuel des scénarios de performance ainsi que les performances passées, sont disponibles sur notre site internet Richelieu Invest au lien suivant : <https://fonds.richelieuinvest.com/fr/fonds/richelieu-31-r-usd-h>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieuinvest.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France.



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : RICHELIEU 31 N
Code ISIN : FR001400B0Q8
Nom de l'initiateur : Richelieu Invest
Site Web : <https://richelieuinvest.com/>

Appelez-le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Invest est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/06/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : L'OPC a été créé le 4 octobre 2022 pour une durée initiale de 5 ans, portée à 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectif : Le produit a comme objectif de rechercher entre la date de sa prolongation le 4/03/2025 et le 31 décembre 2031 une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence, l'indice de l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index). Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. En cas de conditions défavorables (i.e : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants...) cela pourra venir diminuer la performance du fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le portefeuille est composé de titres de créances libellés en euro de toute zone géographique (y compris les pays émergents) ayant vocation à être détenus jusqu'à la période de liquidation du fonds qui s'étend sur les 6 mois précédant la date d'échéance du fonds (31 décembre 2031). Le fonds sera investi dans des obligations qui arrivent à échéance au maximum 12 mois après le 31 décembre 2031 et/ou des obligations à échéance plus longue, mais qui disposent d'une option de rappel anticipé (« call ») avant le 31 décembre 2031 compris dont l'exercice est jugé probable par la société de gestion.

La classification du produit est "obligations et autres titres de créance libellés en euro".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index). Cet indice obligataire est représentatif du gisement d'obligations émises en Euro et dont la maturité est proche du 31 décembre 2031. L'indice est composé d'obligations Investment Grade (qualité moyenne estimée par Bloomberg : BBB+) et regroupe 200 obligations au 17/12/2024. Les données concernant cet indice peuvent notamment être consultées sur le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La stratégie de gestion de ce produit dite « Buy and Hold » ou « de portage », consiste en la sélection discrétionnaire d'obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euro d'échéance ou de date de rappel anticipé proche du 31 décembre 2031 et en leur conservation sur le long terme. Des arbitrages pourront néanmoins être effectués en fonction des opportunités de marché, des flux de souscription/rachat et des convictions de l'équipe de gestion.

Les titres de créance détenus par le produit peuvent être de toute nature et émis par des entités publiques ou privées de toute zone géographique et de tous secteurs. Le FCP a la possibilité de s'exposer aux titres de créance à caractère spéculatif plus risqués, dits « high yield » jusqu'à 100% de son actif net. La sélection des titres est effectuée en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Du fait de la date d'échéance du fond, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant le 31 décembre 2031, et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital. Part réservée à cer

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieuinvest.com ou sur le site internet www.richelieuinvest.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieuinvest.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée : jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8502 EUR	7970 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,98 %	- 3,71 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8755 EUR	9738 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,45 %	- 0,44 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10349 EUR	10698 EUR
	Rendement annuel moyen	3,49 %	1,13 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11256 EUR	13431 EUR
	Rendement annuel moyen	12,56 %	5,04 %

Les scénarios "Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031" sont calculés du dernier jour du mois précédent le mois de production du Document d'Information Clé jusqu'à la date d'échéance du fonds fixée au 31 décembre 2031.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/07/21 - 30/05/25].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/05/19 - 30/05/25].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/01/14 - 31/01/20].

Que se passe-t-il si Richelieu Invest n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance du 31 décembre 2031
Coûts totaux	116 EUR	769 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,16 %	1,18 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,31 % avant déduction des coûts et de 1,13 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée n'est facturé.	N/A
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,90 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	90 EUR
Coûts de transaction	0,26 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du fonds à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieuinvest.com, site web : <https://richelieuinvest.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieuinvest.com/finance-durable/>

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'historique mensuel des scénarios de performance ainsi que les performances passées, sont disponibles sur notre site internet Richelieu Invest au lien suivant : <https://fonds.richelieuinvest.com/fr/fonds/richelieu-31-n>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieuinvest.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : RICHELIEU 31
 Identifiant de l'OPCVM : 969500XZJ4HNISUISS15

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU 31 a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les deux premiers mois de l'année 2025, le fonds appliquait une stratégie dite « best in Universe » qui retient les meilleurs acteurs, c'est-à-dire que seuls les 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant 20% des émetteurs les moins bien notés.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

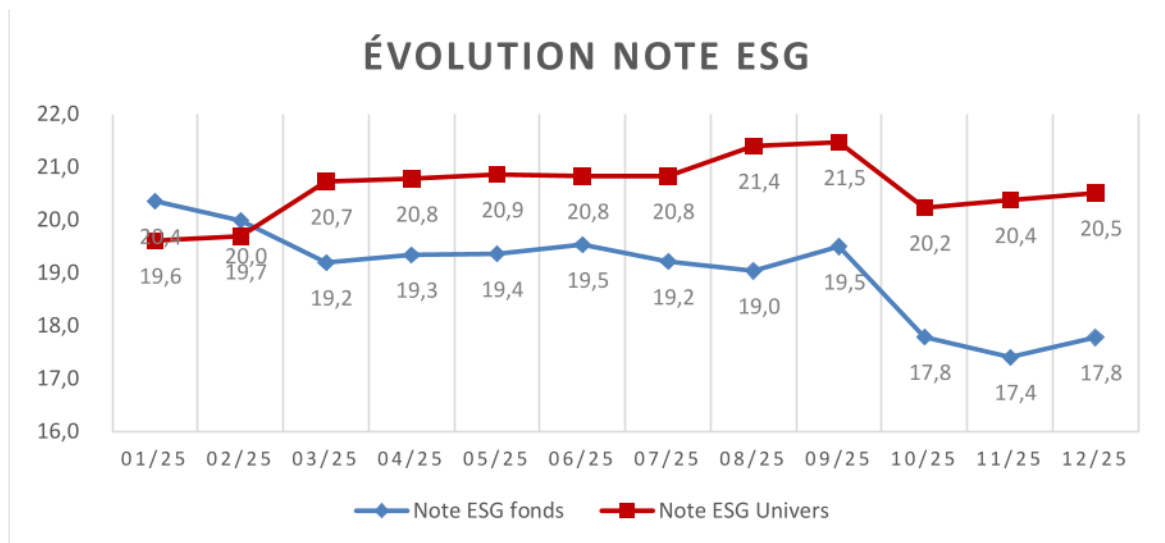
A partir de mars 2025, Le fonds applique une stratégie dite « meilleur que l'univers ». En effet, la stratégie ESG est basé sur une notation ESG moyenne du fonds devant être meilleur que celle de son univers.

En septembre 2024, Richelieu Invest effectue un changement de fournisseur de données Extra Financière. La notation ESG est le résultat de 25 indicateurs. Il représente le risk ESG d'un émetteur. Plus il est élevé, plus il y a un risque que l'émetteur ne puisse pas gérer ses impacts ESG.



Ainsi, la notation moyenne du fonds doit être inférieure à celle de son univers pour être considéré comme meilleur.

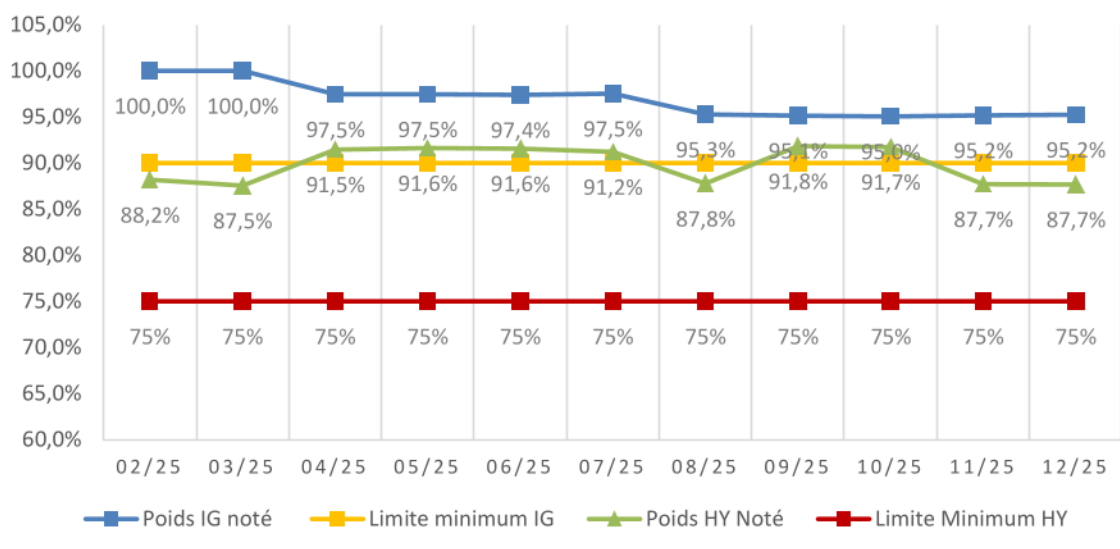
Lors de la période de référence, la note ESG du fonds s'est améliorée à hauteur de 12.7%. La note ESG du fonds en janvier 2025 était de 20.4 contre 17.8 fin décembre 2025



Le fonds doit suivre plusieurs contraintes extra-financière.

Il doit respecter une couverture de notation ESG. Cette analyse extra-financière, qui s'applique tout au long de l'existence du FCP, porte hors liquidité sur 90% minimum pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés. Ainsi que sur 75% minimum pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

ÉVOLUTION COUVERTURE ESG



Le fonds doit bien respecter la contrainte best in class les deux premiers mois de l'année et d'être meilleur que son univers le reste de l'année.

De plus, en amont de chaque investissement, le fonds respecte la politique d'exclusions normatives définie par Richelieu Invest, en excluant les sociétés impliquées dans les armes controversées concernées par les conventions d'Oslo et d'Ottawa (armes à sous-munitions et mines anti-personnel) ainsi que les armes chimiques et les armes biologiques. De même, l'OPC respecte la politique d'exclusion des entreprises dont l'activité est liée au charbon thermique définie par Richelieu Invest.

Aucun dépassement de ces contraintes a été détecté lors de la période de référence.

Date	20% exclus	Armement	Charbon
janv-25	0,00%	0,00%	0,00%
févr-25	0,00%	0,00%	0,00%

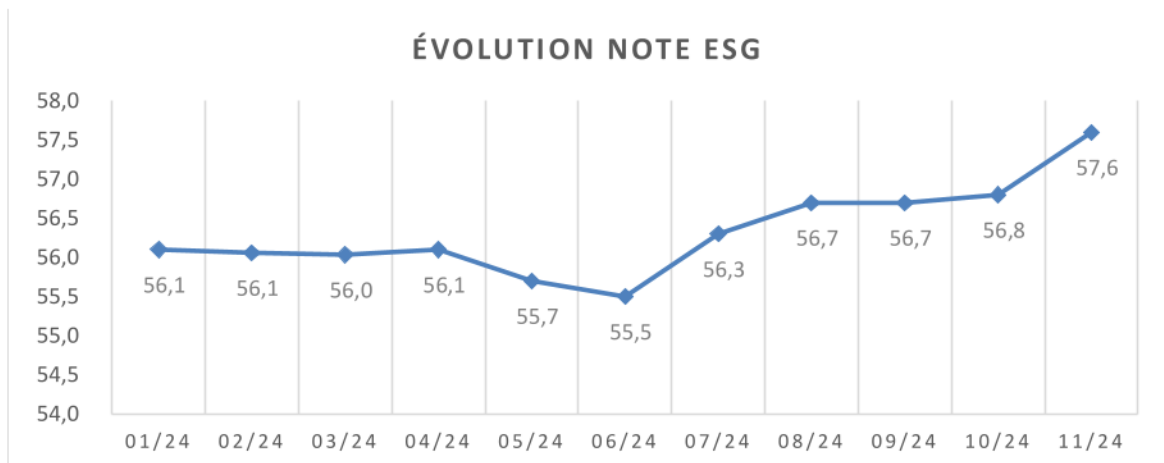
Date	versus Univers	Armement	Charbon
mars-25	Ok	0,00%	0,00%
avr-25	Ok	0,00%	0,00%
mai-25	Ok	0,00%	0,00%
juin-25	Ok	0,00%	0,00%
juil-25	Ok	0,00%	0,00%
août-25	Ok	0,00%	0,00%
sept-25	Ok	0,00%	0,00%
oct-25	Ok	0,00%	0,00%
nov-25	Ok	0,00%	0,00%
déc-25	Ok	0,00%	0,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Lors de la période précédente, la notation ESG était fournie par un fournisseur de données Extra-financier différent. L'ancienne méthodologie avait une approche basée sur une bonne note. Plus l'émetteur respecte les standards, mieux il est noté.



La note du fonds a évolué positivement lors de la période précédente (2.67%).



Lors du changement de système de notation, on notera que la note au 29/11/2024 était 19.76, contre 19.68 au 31/12/2024. Marquant une amélioration.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment l'investissement durable effectués y-ont-ils contribué ?**

Le fonds RICHELIEU 31 promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds RICHELIEU 31 promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le fonds RICHELIEU 31 n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période de référence. Cette question est Non Applicable.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le fonds RICHELIEU 31 promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds RICHELIEU 31 n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA MONETAIRE-IC	Divers	12,06%	OCDE
UBS 4 3/4 03/17/32	Finance	2,79%	Suisse
BARRY CALLEBAUT 4 1/4 08/19/31	Consommation de base	2,56%	Belgique
INTESA SANPAOLO 4.271 11/14/36	Finance	2,56%	Italie
AMERICAN TOWER 4 5/8 05/16/31	Finance	2,50%	Etats-Unis
GLOBAL PAYMENTS 4 7/8 03/17/31	Consommation de base	2,49%	Etats-Unis
HSBC 4.787 03/10/32	Finance	2,47%	Grande Bretagne
MACIFS 2 1/8 06/21/52	Finance	2,47%	France
ANGLO AMERICAN CAPITAL 5 03/15/31	Matériaux	2,46%	Grande Bretagne
BARCLAYS 4.973 05/31/36	Finance	2,45%	Grande Bretagne
SOCGEN 4 7/8 11/21/31	Finance	2,44%	France
VOLKSWAGEN BANK 4 5/8 05/03/31	Consommation discrétionnaire	2,44%	Allemagne
BFCM 4 3/4 11/10/31	Finance	2,42%	France
BNP 4 3/4 11/13/32	Finance	2,42%	France
STELLANTIS 4 1/4 06/16/31	Consommation discrétionnaire	2,42%	Pays-Bas

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
De 31/12/2024 au 31/12/2025

Les achats au cours de la période ont été opérés sur 9 valeurs. Cela est dû à la nature du fonds qui est un fonds à échéance. Le peu de souscriptions qui a été effectué dans la période justifie également ce faible nombre de valeurs achetées.

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de la période de référence.

Pour produire cette liste des 9 investissements du fonds RICHELIEU 31, sur la période de référence de fin décembre 2024 à fin décembre 2025, la démarche est la suivante :

1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

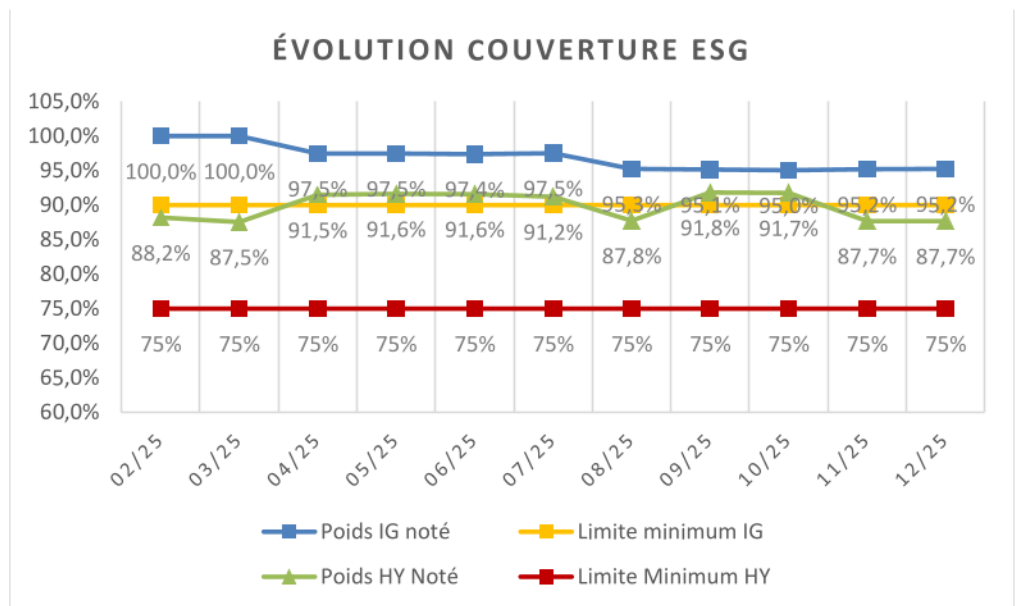
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

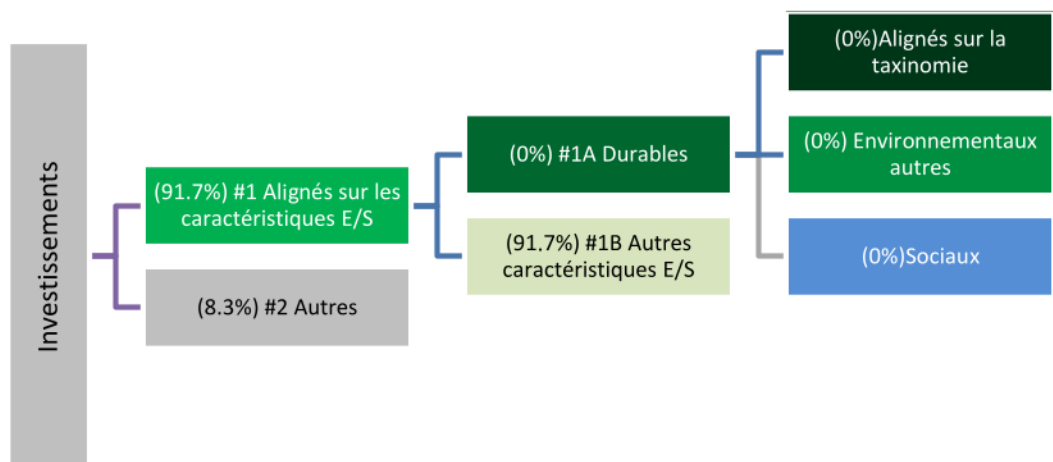
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés. Le taux minimum de couverture de 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés fut respectée. De plus un minimum de 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents » le fut également.



Au 31/12/2025, la proportion des actifs couverts par l'analyse extra-financière est de 92.6%. La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a été de 91.7% de l'actif net.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou

sociales promues par le produit financier. Cette catégorie comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres inclut les investissements** restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU 31 ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment hors fonds :

- Consommation de base
- Services de communication
- Finance
- Consommation discrétionnaire,...



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Richelieu Invest pas plus que notre fournisseur de données extra-financières ne sont en mesure d'évaluer avec certitude le pourcentage d'alignement des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxinomie européenne au vu des données non disponibles qu'affichent plus de 60% des sociétés, en particulier les sociétés financières.

Par conséquent, Richelieu Invest considère que le pourcentage d'investissements alignés à la taxinomie à fin 2025 est de 0%. L'application des quatre autres objectifs dans le cadre du rapport de durabilité donnera plus de visibilité avec les données exigées.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

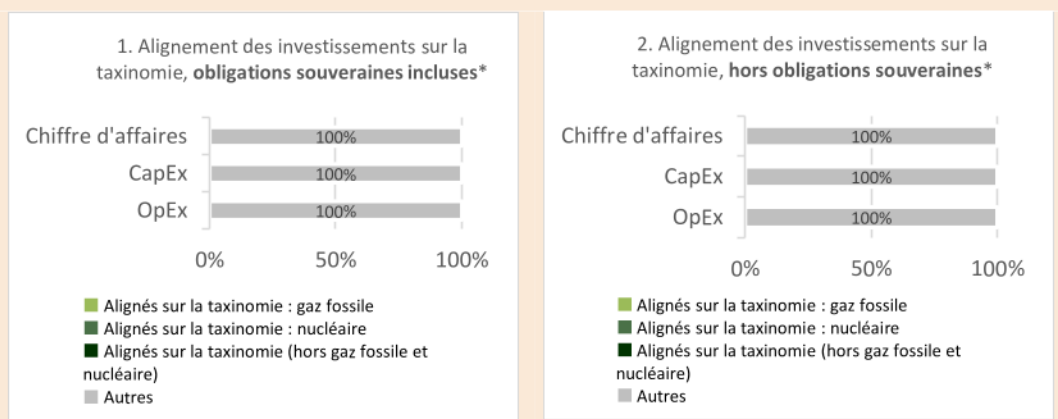
● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines*

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds RICHELIEU 31 promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissement alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le fonds RICHELIEU 31 promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne cause préjudice important à aucun objectif de taxinomie de l'UE - voir note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU 31 promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds RICHELIEU 31 promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 67.5% que le fonds RICHELIEU 31 s'était fixé (hors liquidité), l'équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. Au 31/12/2025, la part des actifs alignés avec les caractéristiques « #2 Autres inclut les investissements » par le produit financier a été de 8.3% de l'actif net.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds RICHELIEU 31 n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet. Cette question est Non Applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Cette question est Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Cette question est Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Cette question est Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Cette question est Non Applicable.